



**Étaient présents 13 conseillers** : Mesdames Céline DERIEUX, Delphine DESORT, Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA et Julie SAVARY et Messieurs, Sébastien BUSSY Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Sylvain JOMBART, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

**Absents excusés 2** : Mme Katia Delcourt ayant donné procuration à Mme Julie Savary et M. Sébastien DHOUAILLY ayant donné procuration à Sébastien Bussy.

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 06 avril 2021.

Madame Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

### **Désignation des représentants de la commune à iNord**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune adhère à l'agence Inord, chargée d'apporter aux collectivités territoriales une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. M. le Maire propose sa candidature en tant que membre titulaire et Mme Marie Cécile Machon en tant que membre suppléant.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur Eddy Dherbecourt comme son représentant titulaire et Madame Marie-Cécile Machon comme son représentant suppléant
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

### **Convention relative à la création d'un chemin piétonnier et mode doux RD 2643 – reprise de l'assainissement et réalisation d'aménagements paysagers et à leur entretien avec le Département du Nord**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de signer une convention avec le Département du Nord afin de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et de définir les modalités techniques, administratives et financières.

Elle précise les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **Décisions modificatives**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote sur les modifications d'imputations sur le budget de l'exercice 2021.

### **Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) Plan de relance - Continuité pédagogique**

#### **- Convention de financement**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de signer une convention avec la Région académique.

Cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. La Collectivité a déposé un dossier qui a été accepté. Le règlement de l'AAP SNEE et ses documents

d'accompagnement s'imposent à la présente convention qui en décline les modalités de financement et de suivi d'exécution. Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022.

La présente convention définit les modalités du co-financement des dépenses. Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans les classes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **- Modalité pour le choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il y a lieu de mettre en concurrence des entreprises pour l'achat de matériel informatique dans le cadre de l'appel à projets pour le socle numérique. Un devis estimatif a été établi lors du dépôt de dossier. Celui-ci s'élève à 13 178.60 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter plusieurs devis.
- A signer l'offre la mieux-disante selon les critères de prix et de qualité établis.

#### **Restauration scolaire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2022, il est fait l'obligation de proposer 50% de produits dits de qualité et durables, dont 20% minimum de bio en restauration scolaire conformément à l'article 24 de la Loi du 30 octobre 2018, dite Loi Egalim. A savoir que ces pourcentages de produits sont calculés en coût alimentaire (en € HT).

La mise en place de cet article de loi entraîne un coût supplémentaire sur le tarif unitaire du repas de 0.23 € HT, il nous est proposé de mettre en place cette loi dès la rentrée de septembre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De reconduire le contrat avec la société SOBRIE pour la livraison de repas au restaurant scolaire.
- De mettre en place la loi Egalim dès la rentrée septembre 2021.
- Décide de porter le prix du repas au restaurant scolaire à 3.35 € pour les habitants et à 4.65 € pour les non-habitants dès la rentrée de septembre.

#### **Subventions aux associations**

Lors du précédent Conseil municipal, il a été décidé de maintenir les subventions aux associations dès réception des dossiers de demande et de leurs justificatifs.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur le versement de ces subventions.

Après délibération, le Conseil municipal décide de maintenir les subventions aux associations suivantes :

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| - C.C.A.S.                         | 15 000 € pour à l'unanimité                               |
| - PARENTS D'ELEVES                 | 1 700 € pour à l'unanimité                                |
| - ANCIENS COMBATTANTS              | 500 € pour à l'unanimité                                  |
| - CHASSE                           | 800 € pour à l'unanimité                                  |
| - Amitiés Elford Awoingt Cambrésis | 300 € pour à la majorité (10 pour 1 contre 4 abstentions) |
| - ASCLA                            | 200 € pour à l'unanimité                                  |

#### **Questions diverses**

- **Les remerciements de la sous-préfecture pour l'organisation des élections**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Le Sous-Préfet remercie les conseils municipaux de l'arrondissement de Cambrai pour le rôle essentiel concernant l'organisation et à la préparation des élections départementales et régionales ; celles-ci se sont déroulées dans de très bonne condition.

- **Le transfert de compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme PLU**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le PLU restera une compétence communale et ne sera pas transféré à la communauté de commune de Cambrai.

- **L'avancement des travaux d'aménagement de la RD2643**

Les travaux se déroulent parfaitement et le planning est maintenu. Il y a lieu de mettre en place différents arrêtés de circulation afin de terminer les travaux :

- A partir du 7 juillet, la route sera barrée durant la fin des travaux de la société Descamps TP et une déviation sera mise en place.
- Du 5 au 6 aout, le rabotage et l'application des enrobés en chaussée seront effectués. Pour accéder à la société Candia, les camions seront autorisés à rentrer par le portail situé rue Albert Mathieu et la sortie s'effectuera coté logistique.

Il est demandé à notre bureau d'étude d'étudier la mise en place d'un éclairage diffus au niveau du rond-point de la RD2643.

- **L'avancement du PLU de la commune**

L'étude du Plan Local d'Urbanisme se concrétise. La commune dispose d'un cadre de vie verdoyant qu'il faut valoriser.

Afin de répondre aux demandes de certificat d'urbanisme déposés en Mairie au niveau de la RD2643, une étude sera effectuée par Noréade concernant la défense incendie.

- **Les travaux en cours**

Les travaux de rénovation thermique de l'école commencent le 7 juillet 2021 de manière concrète.

La rénovation de l'éclairage public commence début aout.

L'accessibilité du cimetière est toujours en attente de mise en route.

- **Le calendrier des animations :**

Projet d'une brocante le dernier Week end du mois d'aout si la situation sanitaire le permet.

Opération village propre le 10-11 septembre 2021.

Opération Eco citoyenneté durant octobre.

La séance est levée à 21h30.

**La secrétaire de séance**  
Madame Julie SAVARY

